



Déclaration au CSA moyens du 25 janvier 2023

En préambule, l'Unsa vous remercie, Monsieur le Recteur d'avoir entendu la demande de l'Unsa de réunir un groupe de concertation pour évoquer ensemble le règlement intérieur du Comité Social d'Administration. Au sein de ce groupe de travail, nous avons pu noter une réelle écoute et prise en compte des avis des uns et des autres avec, un dialogue social de qualité. Toutes les propositions de modifications ont été soit acceptées soit expliquées. Le règlement intérieur que vous nous proposez maintenant de voter est un règlement intérieur provisoire, ce qui nous satisfait car nous ne sommes pas à l'abri d'avoir oublié des propositions de modification d'une part et les décisions prises au Comité Social de la Fonction Publique d'Etat pourraient aussi apporter des modifications substantielles à ce RI.

L'actualité se bouscule, les sujets de mécontentement aussi.

Bien évidemment, il y a cette réforme des retraites. Réforme à laquelle 66% des Français sont opposés. Opposition bien plus grande chez les actifs car plus le gouvernement tente de faire de la pédagogie (plus ou moins réussie !), plus les citoyens refusent cette série de mesures paramétriques punitives dont le seul effet sera de les priver de deux ans de liberté.

Non, il n'y a pas urgence à allonger la durée de nos carrières.

L'Unsa et tous les OS qui se sont fortement mobilisés le 19 janvier et continueront à se mobiliser le 31 janvier et ce jusqu'au retrait, le disent et le redisent : les mesures proposées sont injustes, injustifiées et au mieux, certaines un peu moins pires que ce qu'on aurait pu imaginer. Cette réforme est une punition pour celles et ceux dont le travail fait la richesse de ce pays.

L'ordre du jour de ce CSA est riche, nous aurions pu, au cours de cette déclaration dénoncer les suppressions de 54 ETP dans le second degré, la suppression des 6+3 emplois de personnels administratifs, la suppression de 5 emplois de personnels de direction, mais nous le ferons au cours des débats et au moyen d'un vœu intersyndical.

Ce CSA traite de la dotation horaire des lycées mais concernant les collèges la répartition est maintenant liée à l'allocation progressive des moyens mise en place au niveau académique l'année dernière. Cette dotation s'appuie sur le nb d'élèves par classe, un bilan des effets sur la répartition des moyens collèges a-t-il déjà été fait ? en effet, certains établissements, notamment ceux dont l'IPS les classe dans une

catégorie plus défavorisée qu'actuellement nécessiterait peut être une dotation complémentaire.

Nous aurions pu dénoncer les conditions de travail de nos collègues administratifs.

Qui peut honnêtement dire qu'elles vont s'améliorer ?

Soyons réalistes, comment nos collègues peuvent-ils avoir de meilleures conditions de travail quand on supprime des postes, augmentant encore leur charge de travail et diminuant leurs possibilités d'accomplir pleinement et sereinement leur mission. Un des facteurs de risques psychosociaux est justement cette possibilité d'accomplir sa mission.

On pourrait aussi évoquer les applicatifs de gestion, Opale, RenoiRH, et j'en passe. ainsi que la décentralisation qui demande aux établissements de prendre en charge de plus en plus de dossiers que nos collègues des services centraux ne peuvent plus gérer.

Il remonte également les problématiques que subissent chefs d'établissement et adjoints gestionnaires depuis la loi 3DS, entre autre le non remplacement décidé par la Région des magasiniers ou des veilleurs de nuit.

L'Unsa a choisi d'évoquer plus particulièrement deux points celui de la dotation 1^{er} degré ainsi que les annonces ministérielles de suppression de l'heure de technologie pour permettre les groupes de soutien de français et de mathématiques en 6ème.

Nous le savons, notre académie perd des élèves. Mais notre académie est aussi une académie qui rencontre des difficultés sociales certaines avec des IPS faibles, et des territoires ruraux fragiles.

L'Unsa dénonce le choix des récupérations de 85 emplois alors qu'il faudrait profiter de la baisse démographique pour panser les plaies covid et les plaies sociales antérieures et répondre aux besoins des élèves et du service public d'éducation, besoins de postes de Rased, besoins de remplacement pour les absences ordinaires mais aussi la formation initiale et continue, besoin de poursuivre l'amélioration du régime de décharge des directeurs d'école, besoin de soutenir une politique volontariste de structuration de l'offre éducative en milieu rural.

Nous vous avons demandé des documents pour comprendre vos choix de répartition départementale, et le manque d'équité entre nos départements. Les aurons-nous sur table ? Pourquoi les Vosges doivent-ils assumer un tel tribut quand la Moselle semble ménagée par les efforts collectifs et ce depuis 2020 ? Pour l'Unsa, cette répartition n'est pas juste mathématiquement, elle n'est pas juste tout court. L'Unsa dénonce cette carte scolaire et vous demande, Monsieur le Recteur de nous faire une autre proposition de répartition.

Avec le changement de ministre, nous aurions pu penser que les méthodes ministérielles changeraient. Il n'en est rien. Mais peut-être est-ce parce que les influences qu'ils subissent n'ont pas changées ?

C'est avec un grand étonnement, que nous avons appris le 4 janvier, sur BFM , le projet ministériel de faire intervenir en 6^{ème} des professeurs des écoles. Cette idée, sortie d'on ne sait où, n'avait pas été évoquée avec les professionnels encore moins avec les représentants du personnel, et contrairement à ce que le gouvernement prétend, cette expérimentation commençait seulement à se mettre en place le jour de l'annonce dans quelques rares académies donc forcément elle n'a pas été évaluée. Sur quel temps les PE iront travailler en collège ? Seront-ils volontaires ou désignés volontaires ? Des supports seconds degrés leur seront-ils réservés ou s'ils sont payés en HS, seront-ils payés autant que les certifiés (actuellement les PE sont payés 6 euros de moins de l'heure) Bref bien plus de questions que de réponses au moment de l'annonce.

Pour l'Unsa, s'il est indispensable de renforcer la liaison école-collège, ainsi que le lien entre les professeurs des écoles et du secondaire, il faut néanmoins aller au-delà de la simple présence des professeurs des écoles au collège. Il faut permettre notamment des temps de travail collectif entre enseignants du 1^{er} et 2^d degré sur leur temps de service ainsi que des formations communes.

Les mesures annoncées, sans ambition, ne règlent en rien les difficultés de fonctionnement du collège. Pour l'Unsa, c'est bien une refondation du collège en lien avec de nouvelles méthodes d'apprentissage et de véritables regards croisés dont le système scolaire français a cruellement besoin. Force est de constater qu'on en est loin...

La remédiation en groupe restreint pour prévenir et pallier les difficultés scolaires est certes utile mais ne doit pas être le seul levier à être actionné.

Pour l'Unsa, les Rased doivent être valorisés en leur redonnant les moyens qu'ils n'ont eu de cesse de perdre, les PDMQDC doivent être mis en place pour prévenir à l'école primaire plutôt que tenter de guérir au collège. Les RASED doivent pouvoir trouver toute leur place en collège en lien direct avec les PsyEN, l'inclusion doit s'être mise en place avec des personnels formés, en nombre suffisant et suffisamment reconnus, en commençant par les sortir de la précarité financière.

De plus, les effectifs élevés n'aident évidemment pas à l'individualisation des enseignements et à la pleine maîtrise des compétences du socle. Nous notons dans votre projet de carte scolaire, que les collèges perdent 37 ETP avec pourtant des effectifs stables !

Dans ce contexte, la généralisation du dispositif *Devoirs faits* est aussi un levier qui pourrait concourir à la réussite de tous dans la mesure où il maintient le lien entre le travail scolaire et le travail hors-scolaire. Pour ce faire, il faut que *Devoir faits* soit une plus-value méthodologique pour les élèves.

Cependant, depuis ces annonces télévisées, nous commençons à avoir des réponses :

La mise en place de cette mesure se fera donc sans moyens supplémentaires (le *timing* le permettait difficilement) au détriment de la technologie en 6^e. En effet, le bloc « sciences » que nous connaissons composé des SVT, des sciences physiques et de la technologie passera donc de triade à duo. Les promesses d'une éventuelle compensation de la perte de cette heure sur un autre niveau semblent illusoire et ne sera pas sans incidence sur les autres matières.

Enfin une réponse qui nous interpèle, la note d'information académique publiée sur partage le 24 janvier indique qu'aucune évolution des DHG n'est nécessaire, l'heure de consolidation ou d'approfondissement se substituant à l'heure de technologie.(...) Le chef d'établissement peut prévoir sur sa marge d'autonomie d'autres heures pour permettre de constituer des groupes à effectifs réduits. Nous contestons cette affirmation puisque la marge d'établissement est déjà utilisée pour favoriser la réussite des élèves, un dispositif annoncé comme nouveau et pour renforcer la réussite des élèves soit être abondé en moyens supplémentaires."

Alors que l'Unsa réclamait à cor et à cri une revalorisation des carrières des enseignants de technologie et une mise en avant des disciplines technologiques du collège au lycée pour palier un manque criant d'enseignants de technologie, c'est donc le postulat inverse qu'adopte le ministère : un pilotage des politiques éducatives sous l'angle RH et comptable.

À l'heure où le travail préparatoire pour la rentrée prochaine est enclenché et où les moyens alloués aux établissements ont été fixés, le moment pour ces annonces interroge car il ajoute confusion et inquiétude.

Qu'il est difficile de conclure cette déclaration par une note positive !

Nos camarades élus nationaux du SE Unsa nous apprennent que le ministère a enclenché la deuxième phase des discussions sur l'attractivité et sur la rémunération du métier d'enseignant. D'une part, il ne l'a fait que sur la partie « socle* », repoussant à plus tard la partie « pacte* ». D'autre part, il a dévoilé des mesures importantes pour certains mais insuffisante pour tous ceux qui atteignent leur deuxième moitié de carrière.

Nous ne détaillerons pas ici ces mesures, mais l'urgence est bien celle d'une revalorisation pour tous par une revalorisation du point d'indice et des mesures de correction des injustices et écarts de rémunération persistants dans notre ministère :

- entre le premier et le second degré ;
- entre les femmes et les hommes ;
- entre les métiers représentant un nombre de personnels important comme les enseignants en classe et des fonctions ou corps qui passent trop souvent en dessous des radars comme les enseignants spécialisés, les professeurs documentalistes, les CPE ou les PsyEN par exemple.

L'Unsa demande au ministère de dévoiler au plus vite ses intentions sur la partie « pacte ».

Pour l'Unsa, l'enveloppe budgétaire dédiée ne doit pas être conditionnée à des missions supplémentaires mais reconnaître le métier d'enseignant tel qu'il s'est déjà intensifié et complexifié avec l'inclusion, l'accompagnement individualisé et l'accompagnement à l'orientation notamment. Pour le SE-Unsa, il y a urgence à reconnaître le métier tel qu'il s'exerce aujourd'hui sans lui ajouter de nouvelles charges. C'est à cette condition que le métier d'enseignant peut redevenir attractif et mieux vécu.

Je vous remercie pour votre attention. Magali Leclaire, pour l'Unsa Education

